



DÉCISION N° 000 698 /26/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/BSCMP/ypc du 24 JUL 2026
portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert Ouvert
N°000000063/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 08 juin 2026 relatif aux travaux de renforcement du réseau
électrique monophasé en triphasé de l'axe MFIDA 2-ngamba, dans l'Arrondissement d'AKONO, Département de
la MEFOU et AFAMBA, Région du CENTRE (en procédure d'urgence).

Financement : Budget du Fonds du Développement du Secteur de l'Electricité, exercice
2026.

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau
et de l'Energie ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu les décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant
réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures
transitoires à observer suite à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant
Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des
Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois
de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour
l'exercice 2026 ;
Considérant l'Avis l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000063/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 08 juin
2026 ;
Considérant le procès-verbal N°000000067/L/MINEE/CIPM/2026 du 20 juillet 2026 de la Commission
Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Considérant le Communiqué portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°000000063/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 08 juin 2026.

DECIDE:

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après cité et déclaré attributaire à la Lettre-Commande relative à l'Appel
d'Offres National Ouvert N°000000063/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 08 juin 2026.

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
KAAZAN SARL	46 138 707	06 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliatiions :

- MINMAP
- CIPM/MINEE
- ARMP
- ARCHIVES CHRONO

Le Ministre de l'Eau et de l'Energie



(MAITRE D'OUVRAGE)

Eloundou Essomba Gaston